



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
04 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 incluse), Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

ABSENTS : Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-144	Ressources Humaines Ouvertures et fermetures de postes – modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2025
-----------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment R.2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 novembre 2024 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes au 1^{er} janvier 2025 :

EMPLOIS A CREER :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi de Rédacteur Territorial à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe à temps complet
- 3 emplois d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps non complet 31h30

FILIERE CULTURELLE

- 1 emploi du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe à temps complet

FILIERE POLICE

- 1 emploi de Gardien-Brigadier à temps complet

EMPLOIS A SUPPRIMER :

FILIERE ADMINISTRATIF

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps non complet 28h30

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet

FILIERE CULTURELLE

- 1 emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal 1^{ère} Classe à temps complet

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de postes décrites ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2025
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



TABLEAU DES EFFECTIFS

au 1er Janvier 2025

Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	5	4	0	1	0
	B	10	10	0	0	0
	C	27	23	2	2	1
TOTAL ADMINISTRATIVE		42	37	2	3	1
Technique	A	2	1	0	1	0
	B	4	2	2	0	0
	C	77	51	13	13	9
TOTAL TECHNIQUE		83	54	15	14	9
Culturelle	B	9	0	8	1	9
	C	3	0	2	1	0
TOTAL CULTURELLE		12	0	10	2	9
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
TOTAL SOCIALE ANIMATION		3	3	0	0	0
Police	B	1	1	0	0	0
	C	7	6	0	1	0
TOTAL POLICE		8	7	0	1	0
TOTAUX		148	101	27	20	19

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20241204-DB_2024_144-DE